Nations Unies A/HRC/RES/50/1

Assemblée générale

Distr. générale
14 juillet 2022
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Cinquantième session
13 juin-8 juillet 2022
Point 2 de l'ordre du jour
Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat et du Secrétaire général

Résolution adoptée par le Conseil des droits de l'homme le 7 juillet 2022

50/1. Rapports du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme au Soudan

Le Conseil des droits de l'homme,

Guidé par les buts et principes de la Charte des Nations Unies,

Guidé également par la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et les autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme pertinents,

Réaffirmant que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits et que chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme,

Réaffirmant également son ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance politique, à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale du Soudan et sa solidarité avec le peuple soudanais,

Se déclarant profondément préoccupé par les informations relatives aux violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits perpétrées depuis le 25 octobre 2021, tout en prenant note avec satisfaction de la levée de l'état d'urgence et de l'ouverture d'un dialogue intra-soudanais facilité par le mécanisme trilatéral regroupant l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et l'Autorité intergouvernementale pour le développement,

Réaffirmant sa résolution S-32/1, du 5 novembre 2021, et les mandats qui sont confiés par cette résolution au Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et à l'Expert des droits de l'homme au Soudan,

Saluant la nomination de l'Expert par la Haute-Commissaire le 12 novembre 2021,

Exprimant sa gratitude aux autorités soudanaises pour la façon dont elles coopèrent, depuis sa trente-deuxième session extraordinaire, avec la Haute-Commissaire et l'Expert dans le cadre des mandats qui leur ont été confiés, et notamment pour la facilitation de deux visites fructueuses de l'Expert au Soudan,

Merci de recycler

1. *Prie* la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme de lui présenter, avec l'assistance de l'Expert des droits de l'homme au Soudan, à sa cinquante-deuxième session, un compte rendu oral de la situation des droits de l'homme au Soudan, qui sera suivi d'un dialogue auquel participeront la Haute-Commissaire et l'Expert, et, à sa cinquante-troisième session, un rapport complet sur la situation des droits de l'homme au Soudan, présentation qui sera suivie d'un dialogue auquel participeront la Haute-Commissaire et l'Expert ;

2. *Prie également* la Haute-Commissaire de lui présenter, à la session suivant le rétablissement d'un gouvernement dirigé par des civils au Soudan et la fin du mandat de l'Expert, un rapport final auquel l'Expert aura contribué ;

3. *Prie* le Secrétaire général de mettre à la disposition du Haut-Commissariat tout le soutien financier, technique et logistique nécessaire à cet égard ;

4. *Décide* de rester saisi de la question.

39e séance
7 juillet 2022

[Adoptée sans vote.

]